



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 8 mars 2023

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 026-212600886-20230306-DELIB2023_11-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023.11 Séance du 6 mars 2023

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 6 mars 2023 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 28 février 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Stéphanie DESBAR, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, M. Roger-Pierre ROLLAND à M. Christian RAMAT, Mme Béatrice AMANDE-SEGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Caroline BILLION-REY à M. Fabrice GAY, Mme Mélanie PALCOUX à Mme Natacha TRUCHET-COMTE.

Conseillers municipaux présents : 24

M. Gilles GARNIER a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Recrutement d'un agent contractuel non permanent à temps incomplet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité - Renfort aux services administratifs

Rapporteur : Nathalie ZAMMIT

Eric SAULLE, conseiller municipal concerné par l'affaire, ne prend pas part au vote.

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de recruter 1 agent contractuel pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité au sein des services administratifs compte tenu de la nécessité de renforcer les équipes temporairement,

Entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent non titulaire à temps incomplet à raison de 10h30 hebdomadaires, qui occupera les fonctions correspondantes au grade d'adjoint administratif territorial pour une durée maximale de 12 mois à compter du 1^{er} avril 2023 ;
- **DÉCIDE** que l'agent non titulaire percevra une rémunération qui s'effectuera par référence à l'indice brut 367 (traitement minimum garanti fixé à l'indice majoré 353) qui correspond au 1^{er} échelon du grade de recrutement ;
- **DIT** que l'agent devra justifier d'une expérience, d'un niveau d'études ou de diplômes considérés comme nécessaires pour l'accès au grade précité ;
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget général de la Commune de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20230306-DELIB2023_

Conseil Municipal du 6 mars 2023

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023



ID : 026-212600886-20230306-DELIB2023_11-DE